COMMISSION SPORTIVE NATIONALE CRICKET

COMPTE RENDU
11/05/2026

1. RAPPEL DES OBLIGATIONS – Division 1 et 2

Conformément aux règlements sportifs 2026, les clubs souhaitant participer aux compétitions de Division 1 et Division 2 doivent respecter les obligations d'engagement définies lors de leur inscription.

Pour la Division 1, les clubs doivent obligatoirement engager :

- une équipe féminine (Senior ou U16),
- une équipe jeunes garçons (U16 ou U19),
- une deuxième équipe senior masculine.

Pour la Division 2, les clubs doivent engager au minimum :

- une équipe féminine (Senior ou U16) ou une équipe jeunes garçons (U16 ou U19).

Le respect de ces obligations conditionne la validation et le maintien des engagements dans les compétitions concernées.

2. VIPERS GRIGNY CRICKET CLUB

Le Vipers Grigny Cricket Club n'est inscrit à aucune compétition pour la saison 2026, et ce malgré plusieurs relances restées sans réponse de la part du club. En conséquence, la Commission Sportive n'a aucune obligation de transmettre au club les mises à jour relatives aux calendriers, aux règlements, ou à l'organisation sportive 2026.

Ces informations étant strictement réservées aux clubs effectivement engagés dans les compétitions.

Par ailleurs, toutes les informations officielles (calendriers, règlements, CR commission sportive 2026) sont accessibles directement sur le site de France Cricket, rubrique Compétitions.

3. CAS DE PUC

La Commission Sportive prend acte que le PUC Cricket, lors de son inscription aux compétitions 2026, a validé l'ensemble des obligations réglementaires applicables à la Division 1, telles que prévues par les *Règlements spécifiques des compétitions masculines – Division 1*.

Par courriel du **2 mai 2026**, le PUC a confirmé **le non-engagement de son équipe féminine senior** pour la saison 2026. Cette décision constitue un manquement aux engagements déclarés lors de l'inscription et entraîne l'application automatique des règles en vigueur.

Rappel des obligations pour un engagement en Division 1, Pour être engagé en Division 1, un club doit obligatoirement présenter : une équipe féminine (Senior ou U16), une équipe jeunes garçons (U16 ou U19), une deuxième équipe senior masculine.

La présence d'une équipe féminine constitue une condition préalable impérative. En l'absence de cette équipe, un club ne peut être maintenu en Division 1.

La Commission Sportive constate que le PUC ne satisfait plus aux conditions d'engagement en Division 1 pour la saison 2026. En conséquence, **l'équipe PUC 1 est retirée de la Division 1 pour la saison 2026.**

Possibilité d'engagement en Division 2, La Commission Sportive indique que l'engagement de **PUC 1 en Division 2** pourra être étudié, le club remplissant les obligations requises pour cette division.

Éléments factuels relatifs aux rencontres féminines 2025, le PUC a indiqué que les équipes féminines annoncées en 2025 « n'avaient finalement jamais été rencontrées ». La Commission Sportive rappelle que cette affirmation est inexacte. Les feuilles de match officielles de la CDF Féminine 2025 confirment 8 rencontres programmées pour le PUC,5 matchs joués,3 forfaits favorables au PUC.
La Commission Sportive confirme donc que des rencontres féminines ont bien été disputées en 2025.

4. INTEGRATION D'EKOTA SC PANTIN 2 – DIVISION 3

La CSNC approuve la demande d'intégration de l'équipe 2 d'EKOTA SC PANTIN dans la Division 3, poule A.

5. DISTRIBUTION DES BALLES

Les balles sont à votre disposition au bureau de France Cricket le mardi 12 mai 2026, entre 14h00 et 18h00.
Passé ce délai, vous pourrez les récupérer auprès M. Amjad du CSPT Sarcelles (contact : 07 83 33 13 15)
Nous rappelons que les balles seront remises uniquement après règlement du paiement (60€/boîte de 6 balles).
N'hésitez pas à contacter Sendhil pour toute information complémentaire.

6. MATCHS INTERROMPUS EN RAISON DES INTEMPÉRIES

En cas d'arrêt d'un match en raison des intempéries, la rencontre sera déclarée forfait, avec partage des points entre les deux équipes (article 13).
Toute demande de reprogrammation devra être acceptée par les deux clubs, qui devront conjointement :

- convenir d'une nouvelle date de report
- assumer les frais d'arbitrage et du terrain.

La demande de reprogrammation devra être transmise dans un délai maximum de 7 jours suivant la date initiale du match.

7. GESTION DES MUTATIONS

7.1. Mutations en provenance d'un club non affilié

Toute mutation d'un joueur provenant d'un club non affilié est validée automatiquement par la Commission sportive nationale. Elle n'entraîne aucun frais de mutation et la qualification du joueur est enregistrée dès réception d'un dossier complet.

7.2. Mutations entre clubs affiliés

Toute mutation concernant un joueur passant d'un club affilié à un autre suit la procédure suivante.

7.2.1. Accord entre les deux clubs et le joueur

Lorsque le club quittant et le club recevant sont tous deux d'accord sur la mutation, et que le joueur concerné a régularisé sa situation administrative, le dossier est validé par la Commission sportive nationale.

7.2.2. Désaccord entre les clubs

En cas de désaccord entre les deux clubs, ou si un élément du dossier nécessite une analyse juridique, la Commission nationale juridique et réglementation est obligatoirement saisie. À défaut la compétence revient au Bureau de France Cricket, qui statue en dernier ressort.

8. REPORT DE MATCH EN CAS DE SELECTION EN ÉQUIPE DE FRANCE CRICKET

Lorsqu'un ou plusieurs joueurs d'un club sont sélectionnés en Équipe de France Cricket, le club concerné peut solliciter le report du match initialement programmé à la même date. Ce principe repose sur deux éléments la sélection nationale est prioritaire sur les compétitions domestiques, Le club concerné doit faire une demande formelle.

Le match est ensuite **reprogrammé** dans le respect des contraintes du calendrier national.

9. VALIDATION DES LICENCES

Pour les clubs qui ont choisi le paiement à l'acte, veuillez noter que les licences ne seront validées qu'après réception du paiement et du justificatif correspondant.

10. GESTION DES TERRAINS

Nous vous rappelons que France Cricket n'est pas propriétaire des terrains de cricket utilisés dans le cadre des compétitions.

Les terrains sont mis à disposition par les clubs, eux-mêmes bénéficiaires de mises à disposition accordées par les collectivités locales. France Cricket indemnise les clubs pour cette mise à disposition des infrastructures.

Par conséquent, la gestion des imprévus liés aux terrains (indisponibilité, gestion d'accès, décisions des collectivités, etc.) ne relève pas directement de la responsabilité de France Cricket.

Néanmoins, France Cricket travaille en étroite collaboration avec les clubs et les collectivités afin d'assurer au mieux la disponibilité des terrains. Lorsqu'aucune solution alternative n'est envisageable, les clubs seront informés dans les meilleurs délais afin de leur permettre de s'adapter.

11. PROTESTATIONS ET RÉCLAMATIONS

Toute protestation, réclamation et/ou contestation formulée par une équipe doit obligatoirement être mentionnée par le capitaine de l'équipe sur la feuille de match.

Toute protestation, réclamation ou contestation qui n'aura pas été inscrite sur la feuille de match sera considérée comme nulle et non avenue, et ne pourra faire l'objet d'aucun examen ultérieur.

12. VALIDATION DES MATCHS DU 2 AU 10 MAI 2026

Date Compétition	T=Terrain A=Arbitre	Equipe recevante	Equipe visiteuse	Validation	Commentaire
02/05/2026 - 11:00 D3 MAS	T=MANTES LA JOLIE A=MANTES LA JOLIE	ROUEN 163/2 (15.4)	THOIRY 162/10 (18.4)	NOK	-Absence des FDM --Sanction 10-IA : Amende de 50€ pour MANTES LA JOLIE
02/05/2026 - 14:00 D3 MAS	T=MANTES LA JOLIE A=THOIRY	CAEN 127/7 (20)	MANTES LA JOLIE 117/8 (20)	OK	-
03/05/2026 - 11:00 D3 MAS	T=AULNAY A=AMADER PARIS	AULNAY 95/8 (15)	BENGAL TIGERS 89/6 (15)	NOK	-Absence des FDM --Sanction 10-IA : Amende de 50€ pour AMADER PARIS
03/05/2026 - 14:00 D3 MAS	T=AULNAY A=AULNAY	AMADER PARIS 43/6 (9.1)	ARGENTEUIL 50/3 (10)	OK	-
09/05/2026 - 11:00 D3 MAS	T=VINCENNES A=PUC	UP SPORT 160/9 (20)	VILLENEUVE SUPER KINGS 2 105/10 (19.2)	OK	-
09/05/2026 - 11:00 D1 MAS	T=SARCELLES A=BENGAL TIGERS	BALBYNIENS 199/10 (17.1)	CSPT SARCELLES 273/2 (20)	OK	-
09/05/2026 - 14:00 D3 MAS	T=SARCELLES A=CSPT SARCELLES	BALBYNIENS 3 69/10 (18.4)	BENGAL TIGERS 152/9 (20)	NOK	-Absence de scoring: Pas de scoring sur application ni papier. --Sanction 10-IA : Amende de 50€ pour CSPT SARCELLES
09/05/2026 - 11:00 D1 MAS	T=DREUX A=DREUX	PARIS ZALMI 178/10 (20)	SULTANS 103/10 (15.5)	OK	-
09/05/2026 - 11:00 D2 MAS	T=CREIL A=AC STAINS	CREIL 2 218/10 (19.4)	EKOTA SC PANTIN 202/9 (20)	OK	-

10/05/2026 - 11:00 D3 MAS	T=VINCENNES A=EVRY SUCC	AMADER PARIS 171/1 (20)	VILLENEUVE SUPER KINGS 2 72/5 (13)	NOK	-Intempérie pendant le match --Art 13 : Match abandonnée, partage des points
10/05/2026 - 11:00 D3 MAS	T=DREUX A=DREUX	RISING STARS AUBERVILLIERS 98/10 (20)	ROUEN 99/2 (20)	OK	Bug d'application CricHeroes, scoring sur papier
10/05/2026 - 14:00 D2 MAS	T=DREUX A=RISING STARS AUBERVILLIERS	DREUX 2 0/0 (0)	FRANCILIEN 0/0 (0)	NOK	-Intempérie pendant le match --Art 13 : Match abandonnée, partage des points
10/05/2026 - 10:00 D3 MAS	T=CREIL A=CREIL	PARIS ZALMI 3 0/0 (0)	PFC SARCELLES 2 0/0 (0)	NOK	-PFC SARCELLES 2: Non présentation d'lroster --Sanction 8-IA : Match forfait et amende de 400€ pour PFC SARCELLES 2 --PARIS ZALMI 3 gagne par forfait
10/05/2026 - 11:00 D3 MAS	T=CHANTILLY A=BENGAL TIGERS	CCSB95 1 0/0 (0)	UP SPORT 0/0 (0)	NOK	-Intempérie pendant le match --Art 13 : Match abandonnée, partage des points
10/05/2026 - 14:00 D3 MAS	T=CHANTILLY A=UP SPORT	BENGAL TIGERS 0/0 (0)	CCSB95 2 0/0 (0)	NOK	-Intempérie pendant le match --Art 13 : Match abandonnée, partage des points
10/05/2026 - 11:00 D3 MAS	T=ARRAS A=VALENCIENNES	ARGENTEUIL 0/0 (0)	ARRAS 0/0 (0)	NOK	-Intempérie pendant le match --Art 13 : Match abandonnée, partage des points
10/05/2026 - 14:00 D3 MAS	T=ARRAS A=ARRAS	ARGENTEUIL 0/0 (0)	VALENCIENNES 0/0 (0)	NOK	-Intempérie pendant le match --Art 13 : Match abandonnée, partage des points

13. PLANNING DES MATCHS DU 16 AU 17 MAI 2026

Date	Compétition	Heure	Equipe recevante	Equipe visiteuse	Terrain	Arbitre
Samedi 16 mai	D2 MAS	11:00	SULTANS 2	PARIS ZALMI 2	VINCENNES	RISING STARS AUBERVILLIERS
Samedi 16 mai	D3 MAS	14:00	VLB ZALMI	RISING STARS AUBERVILLIERS	VINCENNES	SULTANS
Samedi 16 mai	D3 MAS	11:00	ARGENTEUIL	VILLENEUVE SUPER KINGS 2	SARCELLES	CSPT SARCELLES
Samedi 16 mai	D1 MAS	14:00	CSPT SARCELLES	91 ROYALS	SARCELLES	ARGENTEUIL
Dimanche 17 mai	D3 MAS	10:00	AC STAINS 2	AMADER PARIS	VINCENNES	PUC
Dimanche 17 mai	CDF MAS 19U	13:00	AC STAINS	PUC	VINCENNES	AMADER PARIS
Dimanche 17 mai	D3 MAS	11:00	EVRY SUCC	ALL BLACKS	SARCELLES	CSPT SARCELLES
Dimanche 17 mai	D3 MAS	14:00	MONTREUIL	UP SPORT	SARCELLES	CSPT SARCELLES
Dimanche 17 mai	D3 MAS	11:00	BERNAY	CAEN	DREUX	DREUX
Dimanche 17 mai	D2 MAS	14:00	SAINT DENIS STALLIONS 2	DREUX 2	DREUX	CAEN
Dimanche 17 mai	D2 MAS	11:00	SULTANS 2	BALBYNIENS 2	CREIL	CREIL
Dimanche 17 mai	D1 MAS	14:00	CREIL	SULTANS	CREIL	BALBYNIENS